

Règlement de manoeuvre de l'artillerie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'artillerie . Titre VII 5 : Unités d'artillerie lourde sur voie ferrée armées du matériel de 240 Mle 93-96 M sur affût-truc tous azimuts. Service des pièces : approuvé par le ministre de la Guerre, le 17 février 1925 / Ministère de la guerre

Auteur(s) : France Ministère de la guerre 1791-1936

Publication : Paris : Imprimerie nationale, 1925

Description matérielle : 1 vol. (68 p.) : planches ; 19 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. Artillerie spéciale. 1916-1918.